

II – PRESTATIONS ET SERVICES PARTICULIERS

L'établissement vous propose certains **services non compris dans le prix de journée** mais qui peuvent être éventuellement pris en charge par votre régime complémentaire. Vous pourrez les choisir, selon nos disponibilités, dès votre admission en remplissant la fiche d'entrée avec notre secrétaire d'accueil. Pour connaître les **conditions tarifaires** de ces prestations, nous vous demandons de **vous reporter au feuillet « TARIFICATION »**.

Chambres individuelles :

Notre établissement dispose de chambres particulières dont le supplément peut éventuellement être pris en charge par votre mutuelle.

Dans le cas contraire, vous devrez en acquitter personnellement le montant. (prix voir feuillet tarifaire)



Télévision :

Une télévision peut être mise à votre disposition. La demande doit être formulée auprès du bureau d'accueil. Le prix journalier et le montant du dépôt de garantie sont également indiqués sur le feuillet tarifaire.

Téléphone :

Votre chambre est équipée d'un poste téléphonique vous permettant de recevoir directement les appels de l'extérieur.

Pour être appelé directement, vous devez demander à vos proches de composer **le numéro** de téléphone qui vous est communiqué à l'entrée et **qui figure sur le téléphone de la chambre**.

Votre poste peut également vous permettre d'appeler directement l'extérieur si vous avez fait la demande d'activation de vos droits

(S'adresser au bureau d'accueil qui vous communiquera votre code confidentiel. (prix voir feuillet tarifaire)



Pour appeler l'extérieur, vous devrez :

⇒ **DECROCHER L'APPAREIL ET COMPOSER LE :**

⇒ **VOUS OBTENEZ LA TONALITE CONTINUE**

⇒ **COMPOSER LE NUMERO DE VOTRE CORRESPONDANT**



Accompagnants :

Un lit d'appoint peut être installé dans certaines de nos chambres particulières pour recevoir un accompagnant qui peut également prendre ses repas avec le patient. Hébergement ou pension sont facturés aux conditions visées. (prix voir feuillet tarifaire)

Restauration des visiteurs :

Les visiteurs qui le souhaitent peuvent également, sous réserve de places disponibles, prendre un repas en votre compagnie. Ils doivent en faire la demande auprès du bureau d'accueil.

Protections anatomiques :

Pour les personnes dont l'état le nécessite, l'établissement se propose de commander sur votre demande l'approvisionnement en changes de jours ou de nuits selon les modalités tarifaires indiquées dans le feuillet tarifaire.

Linge personnel :

Le pressing de Lamalou-les-Bains passe également dans le centre et propose une prise en charge de votre linge selon les modalités que nous avons indiqué dans le feuillet tarifaire.

Coiffeuse / Pédicure :

L'établissement peut, à votre demande, contacter un coiffeur ou un pédicure qui viendra dans l'établissement pour vous proposer ses services. (faire la demande auprès du bureau d'accueil pour la coiffeuse, et à l'infirmerie pour la pédicure)

Gestion des plaintes et doléances :

Dans le cadre des doléances que vous souhaiteriez exprimer, vous **pouvez demander auprès du bureau d'accueil**, à être reçu par le **médiateur médical** (Dr DESMOULINS) si votre problème concerne une question médicale ou par le **médiateur non médical** (M. ARNAUD) en cas de problèmes liés à la prise en charge.

Celui-ci recevra votre plainte et y apportera une réponse ou une explication après un temps d'analyse et d'enquête. Vous pouvez également solliciter directement un membre de la CDU (=Commission Des Usagers) dont les coordonnées sont affichées au rez de chaussée de l'aile A en face de l'ascenseur.

LA TARIFICATION

1 - VOS FRAIS D'HOSPITALISATION

Voici les frais auxquels vous pourriez être exposé(e) à l'occasion de votre prise en charge en hospitalisation complète dans les unités fonctionnelles de neurologie et de locomoteur.

Un double des factures relatives aux prestations supplémentaires vous sera remis (tableau ci dessous).

Les frais de séjour

A partir du 1^e mars 2023 les frais relatifs au séjour se composent, provisoirement, comme suit :

Forfait d'entrée : 59,69 €	(pris en charge à 80% ou à 100% par la sécurité sociale selon les cas)
Prix de journée en locomoteur : 177,18€	(les 20 € du forfait hospitalier sont inclus dans le prix indiqué)
Prix de journée en neurologie : 197,89€	(les 20 € du forfait hospitalier sont inclus dans le prix indiqué)
Forfait PMSI : 6,10 €	(pris en charge à 100% par la sécurité sociale)

* Vous disposez d'une couverture sociale

* Soit les frais de séjour sont pris en charge à 80% : le ticket modérateur de 20 % est à votre charge ou à celle de votre mutuelle pendant les 30 premiers jours de votre hospitalisation.

* Soit les frais de séjour sont pris en charge à 100% : c'est le cas si vous relevez d'une situation d'exonération du ticket modérateur (couverture maladie universelle complémentaire, longue maladie, à partir du 31^{ème} jour d'hospitalisation, accident du travail, acte opératoire supérieur ou égal à K 50).

Le forfait journalier (FJ) et La Participation de l'Assuré (PAS)

● Vous aurez à acquitter, ou votre mutuelle, un forfait journalier hospitalier fixé par la loi à **20 €/jour**.

En sont exonérés les malades hospitalisés pour accident de travail ou maladie professionnelle, les bénéficiaires de l'article 115 du Code des pensions militaires d'invalidité, les bénéficiaires du régime Alsace-Moselle.

● D'autre part, vous aurez à acquitter, ou votre mutuelle, la somme de **20€** le jour de sortie, dans le cas d'une hospitalisation consécutive à une intervention chirurgicale dont le K est supérieur à 50 et si la durée globale d'hospitalisation est inférieure à 30 jours.

En sont exonérés les malades hospitalisés pour accident de travail ou maladie professionnelle, les bénéficiaires de l'article 115 du Code des pensions militaires d'invalidité, les bénéficiaires du régime Alsace-Moselle, les patients en invalidité, en ALD, et bénéficiaires du FNS ou FSV.

2 – DEMANDES PARTICULIERES ET TARIFS CORRESPONDANTS

Vous trouverez dans le tableau ci- dessous les prix des services et prestations particulières actuellement pratiqués :

TARIFS DU CENTRE :		TARIFS DES AUTRES PRESTATAIRES :	
Chambre individuelle	45€/jour	Coiffeuse : tarifs consultables à l'accueil	
Téléphone Caution : 30 €	0,15€/ Impulsion	Linge personnel : * Tarif pressing - lavage + séchage + pliage : 15€ Machines de 5 kg / repassage : « à la pièce »	
Télévision Caution : 70 €	3€/jour		
Distributeurs de boissons : pour le chaud pour le froid	0,50€ 0,80€ et 1€		
Hébergement des accompagnants (pension complète)	33€/ jour	Couches : sac de 20 changes	Voir accueil
Restauration des visiteurs	15€/repas	Pédicure	32€

Vous êtes responsable du matériel mis à votre disposition. Nous nous réservons le droit de vous refaire le matériel cassé ou perdu.

